

Faculté de théologie évangélique

Université Acadia

2285, av. Papineau, Mtl, Qc, H2K 4J5

Téléphone (514) 526-2003

Télécopieur (514) 526-6887

**GUIDE DES ÉTUDES
DU DEUXIÈME CYCLE**

2011-2012

Faculté de théologie évangélique

**Guide des études du deuxième cycle
2011-2012**

UNIVERSITÉ

ACADIA

La *Faculté de théologie évangélique*
est affiliée à l'Université Acadia (Wolfville, Nouvelle-Écosse)
et est reconnue par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
La Faculté est essentiellement au service des évangéliques francophones au Canada.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé
sans aucune discrimination et uniquement en vue d'alléger le texte

Cette publication était à jour le 15 décembre 2011

Table des matières

v

LA FACULTÉ

Administration de la Faculté	4
Direction	4
Conseil de la Faculté	4
Services para-pédagogiques	4
Secrétariat	4
Bibliothèque	4
Librairie	4
Corps professoral	4
Professeurs et chargés de cours	4
Professeurs associés	4
Historique de la Faculté	6
Mandat	7
Déclaration de foi	8
Ressources	9
Vie spirituelle et communautaire	9
Association des étudiants	9
Fraternité des Anciens de la Faculté	9
Bibliothèque	9
Librairie	10
Micro-ordinateurs	10
Conférences publiques	10
Résidence	10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Admission	14
Le Comité du programme de maîtrise	14
Inscription	14
Durée des études	14
Droits et frais à acquitter	14
Droits de scolarité 2014-2012	14
Frais administratifs	15
Frais de matériel pédagogique	15
Autres frais	15
Paiement des frais	15
Remboursement des droits et des frais à acquitter	16
Aide financière	16
Bourses d'études	16
Étudiants étrangers	16

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

Année académique	20
Catégories d'étudiants	20
Étudiants à temps plein	20
Étudiants à temps partiel	20
Étudiant libre	20
Auditeur libre	20
Cours	20
Crédit	20
Équivalences	20
Évaluation	20
Révision de l'évaluation	21
Système de notation	21
Notation des cours	21
Moyenne cumulative	21
Demande de changement de cours	22
Abandon	22
Normes de réussite	22
Réussite à un cours	22
Réussite à un programme	22
Assistance aux cours	22
Relevé de notes	22
Autres règlements	22
Comportement	22
Plagiat, tricherie	22
Discipline et situations non prévues au règlement	23
Enregistrement des cours	23
Babillard	23

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE

Maîtrise ès arts (M.A.) en Théologie	25
Maîtrise ès arts (M.A.) en traduction	26
Maîtrise en divinité (MDiv)	27
Maîtrise en théologie (MTh)	29

DESCRIPTION DES COURS DU DEUXIÈME CYCLE

SÉMINAIRES DE RECHERCHE ET RÉDACTION

EXAMENS DE SYNTHÈSE

GUIDE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Annexe 1	vii
Annexe 2	viii
Annexe 3	ix
Annexe 4	x
Annexe 5	xi

Table des matières

vii

Annexe 6

xii

Annexe 7

xiii

Faculté de théologie évangélique

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Direction

Doyen M. Amar DJABALLAH
Registraire M. Wilfred BUCHANAN

Conseil de la Faculté

M. Lucien AUDIGÉ
M. Patrick DENEUT
M. Amar DJABALLAH
M. Serge HOUSSOU
M. Daniel JEUDI
M. Serge JOSEPH
M. Jeff LAURIN
M. Michel MORENCY
M. Alain PAGEAU
M. Flaureste SAINT-FLEUR

SERVICES PARA-PÉDAGOGIQUES

Secrétariat

Bibliothécaire Mme Jeanne DJABALLAH

Librairie M. Valentin TUDOREANU

CORPS PROFESSORAL

Professeurs et chargés de cours réguliers

Mike ARCIERI, B.A. M.A. Ph.D. -
Nouveau Testament

Line BILODEAU, M.A. Psychologie
Clinique (U. de Montréal) – relation d'aide.

Philippe BONICEL, B.A. (Toronto), M.Div.
(Toronto Baptist Seminary) - Hébreu biblique,
Ancien Testament.

Wilfred BUCHANAN, B.Sc. (McGill),
M.Th. (Faculté de théologie évangélique, Vaux-
sur-Seine
- France). – Théologie.

Wilner CAYO, B.Th., M.Th., Ph.D. (candidat)
– Éthique

Pierre CONSTANT, B.A. (U. d'Ottawa), M.A.
(Trinity Evangelical Divinity School), Ph.D.
(Trinity International U.) – Nouveau Testament.

Amar DJABALLAH, Licence ès lettres
(Paris IV - Sorbonne), Licence ès lettres (Paris
VII -Jussieu), M.A. (Paris VII - Jussieu), M.
Phil. (Paris IV - Sorbonne), M.Th. (Faculté Libre
de Théologie Évangélique, Vaux-sur-Seine -
France), Ph.D. (Paris I - Sorbonne) - Études
bibliques, Herméneutique.

Jeanne DJABALLAH, B.Th. (Ontario Bible
College), A.R.C.T. (Toronto), M.A. (U. de
Montréal), M.Th. (Université Acadia) - Culte,
Musique dans l'église, Anglais théologique.

Ovidiu GARDOS, DES en Théologie,
Histoire ecclésiastique

Frank HUMPHREY, B.A. (Bishop's
University); Dip.Ed. (McGill); M.Div.
(Canadian Theological Seminary); M.Th.
(Trinity Evangelical Divinity School); Ph.D.
(McGill) – Études bibliques.

Joseph KABUYA MASANKA, M.Th., DEA
(FLTE – Vaux sur Seine) Ph.D. Faculté
Universitaire de Théologie Protestante de
Bruxelles) -Théologie pastorale

Georges KPAZAI, B.A., M.Sc.(U. Laval),
Ph.D. (U. de Montréal) – Éducation chrétienne.

John MILTON, MTh.(Trinity Evangelical
Divinity School),Ph.D. cand. (U. McGill)-
Études Bibliques.

Pierre NDOUMAÏ, B.Th, M.Th., Ph.D. (U.
Saint-Paul) – Théologie systématique et
historique.

André PINARD, B.R.E., B.A., M.A., Ph.D. –
Français, Histoire ecclésiastique.

Meine VELDMAN, B.A. (Waterloo) MTs
(Conrad Grebel U.C.) Ph.D. (St. Michael,
Toronto School of Theology)

Ikonga E. WETSHAY, B.Th., M.Th.,
D.E.A., Ph.D. – Études théologiques

Assistants

Philippe BONICEL, B.A. (Toronto), M.Div. (Toronto Baptist Seminary) - Hébreu biblique, Ancien Testament.

Félix PAULÉUS, B.A. (U. de Montréal), M.Th. (Université Acadia) – Français, Méthode de travail intellectuel, Éducation chrétienne

Professeurs associés

Henri BLOCHER, M.Div., D.D. (Gordon Conwell), D.E.A. (Faculté protestante de Paris). Professeur à la Faculté de Théologie Évangélique, Vaux-sur-Seine - France. - Théologie systématique.

Marc DJABALLAH, B.A. (U. McGill), M.A. (Université de Waterloo), Ph.D. (Université de Chicago) – Philosophie.

Raymond PERRON, M.Div. (Toronto Baptist Seminary), Ph.D. (U. Laval). - Théologie pratique, Apologétique.

Jean ZOELLNER, B.A., M.Div. (Westminster Theological Seminary), S.T.M. (McGill), professeur à l'Institut Farel - Théologie systématique

HISTORIQUE DE LA FACULTÉ

Pendant les années 1960 et 1970, le projet d'un centre de formation pastoral de niveau universitaire est devenu un besoin évident aux yeux des membres des églises de l'Union d'églises baptistes françaises au Canada. Il y a eu une première expérience avec le Centre de Formation Biblique, à Québec, dirigé par le pasteur Charles Foster de 1967-1971. Le *Centre d'études théologiques évangéliques* a donc été formé à la suite d'études sérieuses des besoins, menées par le Comité de formation de l'Union d'églises baptistes, en consultation avec les membres des églises et avec les pasteurs, pendant plusieurs années.

Grâce à l'initiative du regretté pasteur le Dr Maurice Boillat, ancien secrétaire général de l'Union et premier professeur d'homilétique, la Faculté de théologie de l'Université Acadia s'est montrée intéressée par le projet d'un centre de formation à Montréal qui serait affilié à l'université Acadia. Ce fut à cause du travail acharné et éclairé du pasteur John Gilmour que les autorités de l'Université même ont agréé le projet le 10 novembre 1980. Ensuite, le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Québec nous a agréés en vue de l'obtention de prêts et bourses pour nos étudiants. Dieu fait bien les choses ; le Dr J. Perkin, président de l'Université Acadia s'intéresse personnellement au projet ; l'expérience dans l'enseignement secondaire francophone au Québec et au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation de Monsieur Gilmour s'avère être une contribution précieuse et indispensable. C'est ainsi qu'à l'été de 1982 ont été offerts, rue Ontario, les premiers cours par le *Centre d'études théologiques évangéliques* (CÉTÉ- nom de la Faculté jusqu'en mai 1994) sous la direction du pasteur W. Nelson Thomson, premier directeur d'études du Centre. En 1986, avec l'aide des baptistes canadiens, l'édifice de l'avenue Papineau a été acquis pour y loger les bureaux de l'Union et les locaux de la Faculté. En 1987, le CÉTÉ fit appel à un deuxième professeur à temps plein en la personne du Dr Amar Djaballah (jusqu-là professeur au Toronto Baptist Seminary). En 1992, il succède au Dr Thomson comme doyen de la Faculté. En 1993, le Dr Richard Loughheed s'ajoutait comme

troisième professeur à temps plein. L'année suivante, en 1994, la Faculté ajoutait à son unique programme jusqu'ici (le B.Th.), deux certificats (biblique et relation d'aide) ainsi qu'une maîtrise en théologie. Cet élargissement des programmes a coïncidé avec un changement de nom de notre institution en septembre 1994, de CÉTÉ à *Faculté de théologie évangélique*. En septembre 1997, M. Wilfred Buchanan se joignit à la Faculté comme quatrième professeur à temps plein, tout en assumant les responsabilités de registraire. En mai 1999, la Faculté a remis ses deux premiers diplômes de maîtrise – grade de M.Th. octroyé par l'Université Acadia.

La faculté est officiellement une corporation depuis le 15 février 2006. Merci à tous ceux qui ont prié et soutenu dans cet effort. Cette nouvelle étape dans la vie de la Faculté est décisive et lui permettra de se développer pleinement et de servir tous les besoins en fait de formation. Elle s'ouvre pareillement à toutes les Églises et dénominations du Québec et d'ailleurs

Prières, difficultés surmontées déjà et encore à surmonter, larmes et joie - tout cela résume le vécu des dernières années. Nous souhaitons être au service de l'Église évangélique au Québec, et pas seulement des églises baptistes.

Nous prions afin que Dieu nous envoie les meilleurs candidats possibles, en vue d'une formation comme pasteurs, évangélistes, missionnaires, responsables laïcs, à la gloire de Jésus-Christ et au service de son Église.

MANDAT

La Faculté poursuit un triple objectif :

1. Former des serviteurs : pasteurs, ouvriers, responsables et missionnaires - en vue du service du Seigneur et donc de l'humanité - afin d'accomplir sa mission au Canada français et jusqu'aux extrémités de la terre.
2. Être un centre de formation de niveau universitaire, ouvert à l'ensemble de la communauté évangélique œuvrant en vue de l'édification du Corps du Christ.
3. Répondre au besoin d'enseignement de nos églises par diverses méthodes.

DÉCLARATION DE FOI

Nous croyons :

1. Que les 66 livres des Saintes Écritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infaillible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour. La Bible, dans les textes originaux, est entièrement digne de foi et inerrante dans tout ce qu'elle affirme.

2. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit.

3. Que Dieu est créateur de tout, sauf du péché : qu'Il a créé l'homme en son image, mais que la désobéissance de celui-ci a entraîné la condamnation, la corruption et la mort.

4. Que Jésus, notre Seigneur, est vrai Dieu de toute éternité. Qu'Il a été conçu du Saint-Esprit, qu'Il est né de la vierge Marie et qu'Il est vrai homme sans péché ; que les Saintes Écritures présentent comme objet de foi, son enseignement, ses miracles, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel et visible, en puissance et en gloire.

5. Que le salut est par grâce : c'est le processus complet par lequel Dieu justifie, régénère, sanctifie et glorifie tout pécheur qui se confie en lui sur la seule base de l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Par la justification et l'adoption, nous sommes faits sujets du Maître et enfants du Père.

6. Que le Saint-Esprit habitant en nous, nous rend capables par sa puissance, de servir, de témoigner pour lui et de vivre la vie chrétienne.

7. Que l'unité de tous les croyants est dans le Saint-Esprit et qu'ensemble, ils forment le Corps du Christ, qui est l'Église.

8. Que le baptême par immersion et la Sainte Cène sont les deux ordonnances (ou symboles) devant être observées par l'église locale en obéissance au commandement de notre Seigneur.

9. À la liberté de culte pour tous. La nature même de la foi comme engagement personnel dicte, en particulier, notre souci de la liberté religieuse *pour tous*.

10. Qu'il existe un monde spirituel où les anges, bons ou mauvais, exercent leur activité.

11. Qu'il y aura une résurrection corporelle des justes et des injustes : pour les uns, une résurrection pour la vie éternelle, pour les autres, une résurrection pour la condamnation éternelle.

RESSOURCES

Vie spirituelle et communautaire

Le but fondamental de la Faculté est le développement chez l'étudiant d'une vie spirituelle authentique et équilibrée, tant au niveau personnel qu'au niveau communautaire - une vie spirituelle empreinte de sensibilité et d'ouverture au prochain, caractérisée par une attitude d'obéissance au Seigneur, animée de l'Esprit de Jésus-Christ et étayée par une solide connaissance biblique et théologique.

C'est la raison pour laquelle la Faculté ne limite pas son mandat à la stricte formation académique de l'étudiant, mais se préoccupe conjointement de sa croissance spirituelle et du développement de son caractère, l'incitant à la prière, à la lecture personnelle de la Parole de Dieu et à la communion fraternelle, tout en demeurant attentif à la manifestation des dons de Dieu chez chacun.

Dans cette optique, le culte en commun - étudiants et professeurs - nous apparaît comme un instrument privilégié de méditation et de prière, un temps béni entre les membres de la Faculté. Tous les étudiants qui ont à être présents dans les locaux de la Faculté pour un cours, le matin ou l'après-midi, le jour où le culte a lieu **sont tenus d'y assister**. C'est du reste le corps étudiantin dans son ensemble qui est encouragé de participer fidèlement à ces rencontres. C'est aussi la raison des retraites qui marquent le début de l'année académique; ces retraites contribuent à la croissance spirituelle de chacun et favorisent les relations interpersonnelles; tous sont tenus d'y participer.

Le climat de la Faculté, comme celui de toute communauté chrétienne, dépend d'une part du niveau de vie spirituelle de ses membres, d'autre part de l'esprit de fraternité et de collaboration qui les habite. C'est pourquoi le personnel de la Faculté, voulant garder ouverte et positive la communication avec les étudiants, encourage les rencontres (sur rendez-vous) entre les personnes directement impliquées dans une question ou un

grief personnel par exemple. Les responsables pastoraux peuvent à cet égard être d'une aide précieuse.

Dans le cas d'un sujet concernant l'ensemble des étudiants (suggestions, divergences de vues, etc.), leur représentant élu a la possibilité d'être entendu par le Comité directeur en vue d'une solution satisfaisante pour tous.

Association des étudiants

L'Association des étudiants de la Faculté a été créée dans le but de faciliter la communication entre les étudiants et la direction. Chaque année, quatre étudiants sont élus comme représentants. À deux reprises, pendant le trimestre, tous les étudiants se rencontrent et discutent des projets à venir, d'une activité passée ou de toutes autres choses qui concernent la vie étudiante. L'Association gère un léger budget afin de rendre possible toutes activités ou décisions communautaires futures qui demanderaient un certain capital. Sa mission est avant tout de maintenir l'esprit du corps en maintenant l'unité dans la diversité (1 Co 12.12-13).

Fraternité des anciens de la Faculté

La Fraternité des Anciens de la Faculté est un regroupement d'anciens étudiants. Elle vise un double objectif : maintenir des liens entre les diplômés et les étudiants actuels, soutenir et promouvoir la Faculté de façon concrète.

Bibliothèque

La Faculté de Théologie Évangélique met à la disposition de sa communauté académique les ressources de sa bibliothèque (environ 30 000 livres). Celle-ci comprend plusieurs collections de livres ainsi que du matériel didactique non-imprimé. Signalons les collections suivantes : générale, référence, périodiques, cassettes, microformes (microfiches et microfilms), articles historiques et livres réservés.

Les étudiants, les diplômés, les ouvriers de l'Union et les membres du personnel ont accès aux livres et aux services offerts par la

bibliothèque à condition d'en observer strictement les règlements (voir la brochure : *La bibliothèque*).

Plusieurs ressources bibliothécaires importantes à Montréal sont également accessibles à nos étudiants.

Librairie

La Faculté gère une librairie qu'elle met au service des étudiants, des pasteurs et de toute autre personne intéressée. Bien qu'on y retrouve un large éventail de livres, elle se spécialise dans les ouvrages utiles aux théologiens, pasteurs et étudiants en théologie. Les livres non disponibles en librairie peuvent être commandés si on en fait la demande.

Micro-ordinateurs

Les étudiants réguliers, inscrits à l'un des programmes de la Faculté, ont accès à des micro-ordinateurs mis à leur disposition. Les étudiants qui ne disposent pas d'un ordinateur personnel sont particulièrement encouragés à en faire usage. Les usagers doivent fournir leurs propres disquettes et se conformer aux procédures d'utilisation en vigueur sous peine de se voir refuser l'accès à la salle des ordinateurs. Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de la Faculté.

Conférences publiques

À intervalles réguliers, notre Faculté invite le public chrétien à écouter des conférenciers de marque. Les étudiants peuvent également profiter des occasions ainsi offertes pour s'enrichir spirituellement et intellectuellement.

Résidence

La Faculté ne possède pas de résidence ; les étudiants et les candidats doivent donc trouver leur propre logement.

Renseignements généraux

ADMISSION

La Faculté de Théologie Évangélique de Montréal offre un programme de maîtrise en Théologie, décerné par l'université Acadia. Ce programme fait suite au baccalauréat en théologie (B.Th.) ou à un diplôme et/ou des travaux de recherches reconnus équivalents par l'université Acadia. La moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 3,00 ou B.

La scolarité antérieure du candidat doit normalement avoir comporté au minimum les enseignements suivants : 6 crédits d'hébreu, 9 crédits de grec néotestamentaire, 6 crédits en théologie systématique, 6 crédits en histoire ecclésiastique, 6 crédits en Ancien Testament, 6 crédits en Nouveau Testament, 6 crédits en ministère de l'Église. Les études du baccalauréat doivent avoir été réussies avec une moyenne minimale de B.

Une bonne connaissance du français est indispensable. En outre, le candidat doit être en mesure de lire l'anglais. Un examen d'anglais est administré à tous les étudiants durant leur première année d'étude. Ceux qui obtiennent moins de 60% doivent suivre, selon le cas, un ou deux cours d'anglais théologique. Si le sujet du mémoire l'exige, l'étudiant doit pouvoir lire le latin et/ou l'allemand.

Le Comité du programme de maîtrise

Le comité du programme de maîtrise (C.P.M., composé du doyen de la Faculté et de deux professeurs) examine le dossier d'admission et juge si les conditions d'admission sont réunies, ou s'il y a matière à des études complémentaires, auquel cas il recommandera un régime probatoire pour la durée d'une session, à la fin de laquelle la décision finale sera prise.

INSCRIPTION

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (soutenance du mémoire de maîtrise,

acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier (voir exception ci-dessous).

De plus, le candidat devra joindre au formulaire d'inscription les frais administratifs inhérents au nombre de cours choisis (voir description des frais administratifs, p. 12). ***En cas d'annulation ou d'abandon, ces frais ne seront pas remboursés.***

Durée des études

L'étudiant qui est admis au cycle supérieur dispose d'un temps limité pour terminer son programme : normalement deux ans (6 sessions) pour les étudiants à temps plein, 5 ans pour les étudiants à temps partiel. Exceptionnellement, un étudiant à temps plein peut suspendre, sans perte de privilège, ses études pour la durée d'une session et rallonger ainsi son temps d'étude d'une session supplémentaire ; l'étudiant à temps partiel peut être autorisé à demander une suspension de ses études à deux reprises (deux sessions), et rallonger ainsi son temps d'étude de deux sessions. La demande doit être faite par écrit, et accompagnée des raisons qui la motivent. Le comité du programme de maîtrise prendra la décision qu'il jugera appropriée.

DROITS ET FRAIS À ACQUITTER

Les personnes qui désirent s'inscrire à la Faculté de Théologie Évangélique doivent acquitter les droits de scolarité, les frais administratifs, les frais de matériel pédagogique ainsi que les cotisations à la bibliothèque et à l'Association des étudiants. ***La Faculté de Théologie Évangélique se réserve le droit de modifier les droits de scolarité et les frais administratifs sans préavis.***

Droits de scolarité

Les droits de scolarités d'un étudiant inscrit à un programme du deuxième cycle sont de 96,67 \$ par crédit, soit 290 \$ par cours.

Les étudiants à temps plein ont le choix de faire leur programme en cinq ou six trimestres.

Frais administratifs

Ces frais doivent être réglés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables en cas d'annulation ou d'abandon.

Admission (ouverture de dossier)	75 \$
Avant la date limite d'inscription	50 \$
Inscription	50 \$
Avant la date limite d'inscription	30 \$
Frais afférents	20 \$ par cours / max. 70 \$

Auditeur libre

Les droits de scolarité pour un **auditeur libre** sont de 190 \$.

Frais de matériel pédagogique

Compte tenu de l'augmentation continue des coûts et en vue de maintenir la qualité de la formation, la Faculté impose à tous les étudiants les frais de matériel pédagogique autorisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui sont de 10 \$ par cours.

Les frais de matériel pédagogique permettent d'assumer une partie du coût des biens et des services que nécessite l'offre des activités de formation auxquelles s'inscrivent les étudiants.

Ils ne s'appliquent pas aux dépenses assumées normalement par les étudiants telles que :

- ✎ l'achat de volumes, de périodiques, de notes de cours ou de documents de même nature ;
- ✎ l'achat ou l'utilisation d'objets, de pièces ou de matériaux laissés au choix de l'étudiant ou qui demeureront la propriété de l'étudiant.

Autres frais

Ass. des étudiants	Temps partiel / 10 \$
	Temps plein / 20 \$
Bibliothèque	30 \$
Demande de graduation	75 \$
Examen de reprise	10 \$
Lettre d'attestation	5 \$
Relevé de notes supplémentaire	5 \$
Retraites	10 \$

Paiement des frais

Trimestre d'automne

Le solde des droits de scolarité du trimestre d'automne doit être acquitté au plus tard le 30 septembre.

Trimestre d'hiver

L'étudiant doit payer la totalité des droits de scolarité du trimestre au plus tard le 30 janvier.

Trimestre d'été

L'étudiant doit payer la totalité des droits de scolarité au plus tard dans les 15 jours ouvrables de la date d'envoi de la facture.

Trop-perçu

Le trop-perçu, s'il en est, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant ; cependant, un étudiant peut réclamer le remboursement d'un trop-perçu de 10,00\$ ou plus.

Bourse - paiement par un organisme

Exceptionnellement, l'étudiant qui attend un prêt et une bourse du gouvernement ou d'un organisme extérieur pour payer ses droits de scolarité, peut obtenir de la Direction l'autorisation d'en différer le paiement jusqu'à ce qu'il reçoive son prêt ou sa bourse.

Frais impayés

L'étudiant ne pourra être inscrit pour un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement, avant la date officielle de la rentrée de ce trimestre, tous les droits de scolarité exigibles de tout trimestre antérieur.

L'étudiant ne peut obtenir un relevé de notes, ni recevoir un grade, diplôme ou éventuellement un certificat s'il n'a pas acquitté les droits de scolarité dus et exigibles, des frais administratifs ou des dettes éventuelles à l'égard de la bibliothèque ou de la librairie de la Faculté. La décision de conférer un grade à un étudiant ne

prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, les frais, auxquels s'ajoutent des frais d'administration de 10,00\$, doivent être payés soit en argent, soit par un mandat postal, soit par chèque visé.

Les soldes non acquittés aux dates d'échéance indiquées ci-dessus portent des intérêts de 1.3% par mois. De plus, l'étudiant devra payer des frais d'administration de 75,00\$.

REMBOURSEMENT DES DROITS ET DES FRAIS À ACQUITTER

Annulation

L'étudiant qui annule un ou plusieurs cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité afférents à ce ou ces cours si l'annulation est signifiée **par écrit** au Registraire avant la quatrième rencontre. Les frais administratifs ne sont pas remboursables. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. **L'absence au cours ne constitue pas une annulation.**

AIDE FINANCIÈRE

La Faculté de Théologie Évangélique est reconnue par le **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec** et ses étudiants sont admissibles aux prêts et bourses du gouvernement au même titre que les autres étudiants universitaires. Se renseigner auprès du secrétariat.

BOURSES D'ÉTUDES

Certaines dénominations (ainsi l'Union d'églises baptistes) disposent de bourses d'études pour leurs candidats au ministère. Se renseigner auprès des responsables administratifs de sa dénomination. Pour les candidats provenant d'églises de l'UEBFC, s'informer auprès du Doyen.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Est considéré comme étudiant étranger tout étudiant qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent.

Le régime d'assurance-maladie des étudiants étrangers est obligatoire pour tous les étudiants étrangers.

La Faculté ne pourra accepter aucun étranger, à quelque titre que ce soit, s'il n'est déjà en règle avec les services de l'immigration. Pour plus de renseignements, on demandera le guide pour étudiants étrangers "Étudier au Canada" auprès de l'ambassade canadienne de son pays.

La Faculté n'a pas de résidence et les prêts et bourses du gouvernement sont disponibles uniquement aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus pouvant fournir une preuve de résidence. De plus, les églises du Québec, souvent très petites, ne disposent pas de bourses. Le candidat d'un pays étranger doit donc sérieusement évaluer ses capacités financières avant de venir étudier ici.

Pour tout étudiant à l'extérieur du Canada, voici les étapes à franchir avant d'être accepté :

1. Compléter votre dossier auprès de la Faculté ;
2. Faire parvenir un acompte de 7 500 \$ CAN à la Faculté ;
3. Faire parvenir une preuve de la banque que vous avez 8 000 \$ CAN qui vous sont disponibles (en plus des 7 5 000 \$ que vous nous enverrez).
4. L'admission ne peut être faite par correspondance. Une rencontre préalable avec les représentants du Conseil de la Faculté est exigée à la suite de laquelle la demande pourra être agréée.

Vous trouverez ci-après une liste des coûts approximatifs (en \$ canadiens) pour un étudiant **sans famille**, pour une année académique (45 semaines) :

Tarification des cours et frais divers	4 200 \$
Logement et nourriture	7 200 \$
Livres et autres fournitures	900 \$
Assurance médicale	650 \$
Argent de poche, transport	2 700 \$
TOTAL	15 500 \$

Règlements pédagogiques

ANNÉE ACADÉMIQUE

L'année académique se compose de trois trimestres (septembre à décembre, janvier à avril et mai à août).

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

La Faculté est heureuse d'accueillir les candidats au ministère chrétien ainsi que tout étudiant sérieux membre d'une église évangélique.

Le terme "étudiant" s'applique à une personne qui étudie en vue de développer sa compréhension biblique et théologique pour se rendre plus utile au service du Seigneur, sans nécessairement envisager le ministère pastoral ou missionnaire.

Étudiant à temps plein

Un étudiant inscrit au programme de maîtrise est reconnu à temps plein s'il est inscrit à un ensemble d'activités (cours, examen de synthèse, rédaction du mémoire, etc.) totalisant un minimum de douze crédits.

Étudiant à temps partiel

L'étudiant à temps partiel est celui qui, pendant un trimestre donné, est inscrit à des activités du programme totalisant trois à neuf crédits.

Étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme de la Faculté.

Auditeur libre

La Faculté accueille un nombre limité d'auditeurs libres : il s'agit d'étudiants qui assistent aux cours sans postuler ni diplôme, ni attestation d'études. Aucun cours ne pourra comprendre plus de 10% de cette catégorie d'étudiant sans l'autorisation du Doyen.

COURS

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes ; il est identifié par un sigle propre au programme.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours peut être considéré obligatoire, à option, ou au choix.

Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours.

Un cours est dit *hors programme* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Un tel cours peut être imposé à l'étudiant par la Faculté ou être choisi par lui.

CRÉDIT

Le crédit est une unité qui permet à la Faculté d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Les Cours de la Faculté comprennent presque toujours trois crédits.

ÉQUIVALENCE

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours doit en faire la demande au Doyen et fournir les pièces justificatives appropriées. **Les relevés de notes doivent être envoyés de l'institution concernée directement à la Faculté.**

Pour qu'une équivalence de cours soit accordée, on considère les objectifs, le contenu et le niveau du cours, ainsi que la formation de l'enseignant. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le relevé de notes fera état de l'équivalence accordée. Le cours du programme pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits, mais l'indication "ÉQ" tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés comme acquis dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

ÉVALUATION

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du Doyen. La lettre de l'étudiant doit indiquer le cours concerné, la partie de l'évaluation en cause (travail de trimestre, examen, test) et le *motif* pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail. Si le Doyen, en consultation avec le professeur concerné, estime la justification valable, il accordera un nouveau délai qui est normalement de 3 semaines. Le délai est plus court pour les cours concentrés. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours suivant la réception de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au Doyen de la Faculté. La décision prise par le Doyen, le cas échéant avec un membre du corps professoral autre que l'enseignant concerné, sera finale.

SYSTÈME DE NOTATION

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

%	CODE	NOTE	DÉFINITION
94-100	A+	4,33	Excellent
87-93	A	4,00	Excellent
80-86	A-	3,67	Excellent
77-79	B+	3,33	Bon
73-76	B	3,00	Bon
70-72	B-	2,67	Bon
67-69	C+	2,33	Moyen
63-66	C	2,00	Moyen
60-62	C-	1,67	Moyen
57-59	D+	1,33	Passable
53-56	D	1,00	Passable
50-52	D-	0,67	Passable
00-49	E	0,00	Échec

Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est égale à la somme de la valeur des notes obtenues pour l'ensemble des cours, divisée par le nombre de cours de 3 crédits pour lesquels ces notes ont été obtenues.

Pour faciliter l'évaluation de la progression de l'étudiant, on établit une moyenne cumulative partielle (MCP) pour chaque année et une moyenne cumulative générale (MCG) pour l'ensemble des cours après chaque année.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE COURS

Toute demande de changement de cours doit être présentée **par écrit** au Registraire dans les trois semaines qui suivent le début du trimestre, après consultation avec le (ou les) professeur(s) concerné(s).

ABANDON

L'étudiant qui désire abandonner un ou plusieurs cours doit le signifier **par écrit** au Registraire avant la huitième rencontre. La mention "Abandon" (AB) apparaîtra alors sur le relevé de notes. Si l'abandon n'est pas signifié **par écrit** au Registraire avant la huitième rencontre, la mention "Échec par abandon" (EAB) apparaîtra sur le relevé de notes.

NORMES DE RÉUSSITE

Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient 50% ou plus pour l'ensemble des examens et des travaux, sauf pour le cours de français où une note de 60% est exigée. Un résultat inférieur à 50% entraîne un échec à ce cours.

L'étudiant dont la note finale pour un cours donné est inférieure à 50%, mais supérieure à 40% est autorisé à passer un examen de reprise. La note à ce deuxième examen remplacera celle de l'examen précédent. Noter : Il y a des frais de 10,00\$ pour chaque examen de reprise.

Réussite à un programme

L'étudiant réussit au programme du deuxième cycle s'il obtient une moyenne cumulative de B-.

ASSISTANCE AU COURS

L'assistance aux cours est obligatoire, sauf raison valable acceptée par le professeur (l'étudiant devra, autant que possible, prévenir le professeur de chaque absence).

Pour toute absence de plus de trois séances de cours, le cas de l'étudiant sera soumis au

Doyen de la faculté qui attribuera une note d'échec, à moins de circonstances exceptionnelles.

RELEVÉ DE NOTES

Un relevé de notes sera remis à l'étudiant dans les soixante jours suivant la fin du trimestre.

AUTRES RÈGLEMENTS

Comportement

La FTÉ est une faculté (donc un lieu académique) de théologie (donc une communauté de foi). De ce fait, nous nous plaçons résolument et complètement sous l'autorité de l'Écriture Sainte et de ses enseignements. Il est donc normal que les étudiants répondent tant aux exigences académiques qu'aux exigences spirituelles et éthiques du Seigneur. La direction de la Faculté s'attend à ce que tout étudiant s'engage, par le fait même de s'inscrire à la Faculté, à respecter les règles et principes de notre faculté et à être loyal envers les buts visés par notre institution. Chaque étudiant est tenu de maintenir une vie chrétienne d'obéissance et un témoignage clair pour le Seigneur. La Faculté peut envisager jusqu'au renvoi (ou au refus de l'octroi du diplôme) à tout étudiant dont la vie ou le comportement seraient incompatibles avec le titre de chrétien. Une telle décision serait prise par le Comité directeur, sur recommandation du Doyen.

Plagiat, tricherie

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir

le chap. 14 de Jean-Paul Simard, *Guide du savoir écrire*).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : " M. Blanc affirme ", " Mme Rose dit ", " il y a cinq possibilités ", etc.

Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Tout plagiat, toute tricherie, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation constitue une infraction et sera l'objet de sanctions disciplinaires.

Dans tous les cas où le Doyen de la faculté constate qu'une infraction a été commise, il imposera la note zéro pour le cours, l'examen ou le travail concerné. Il peut en outre saisir le Comité directeur de l'infraction et celle-ci peut être sanctionnée par l'exclusion du programme, la suspension ou le renvoi de la Faculté.

Dans tous les cas où une infraction est signalée, le Doyen peut, à la demande de l'étudiant ou du professeur concerné, saisir de l'affaire le Comité directeur de la faculté. Celui-ci procède à une enquête où l'occasion est donnée à l'étudiant de se faire entendre.

Discipline et situations non prévues au règlement

Les cas de discipline et les situations non prévues au présent règlement sont du ressort du Comité directeur agissant sur recommandation du Doyen. L'étudiant concerné aura la possibilité de se faire entendre.

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours sur cassette ne s'effectuera que par la Faculté, sauf exceptions (autorisation du Doyen exigée au préalable).

Babillard

L'affichage sur le babillard requiert la permission du Doyen.

Description du programme du deuxième cycle

MAÎTRISE ÈS ARTS (THÉOLOGIE)

RAISON D'ÊTRE

La M.A.Th est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivants : Études bibliques, Histoire ecclésiastique et Théologie. Elle vise les étudiants (étudiantes) qui cherche à être compétents en théologie et dans certains cas à se préparer pour des études de doctorat. Puisque la M.A.Th ne contient aucun cours de ministère pratique, elle ne doit pas être vue comme une préparation au ministère pastoral.

PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat es Arts ou son équivalent, d'une université reconnue, avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Au bout de cinq ans il y a prescription.

L'étudiant qui a obtenu un M.Div d'une université reconnue, peuvent faire une demande afin de compléter une M.A. (Théologie) en au moins une année d'études en complétant 24 crédits et un mémoire accepté.

COURS	TITRE	CRÉDITS
EB 5013	Introduction à l'Ancien Testament I	3
EB 5023	Introduction à l'Ancien Testament II	3
EB 6013	Introduction aux quatre Évangiles	3
EB 6023	Introduction à l'ère Apostolique	3
EB 7163	L'histoire de l'interprétation de la Bible	3
HE 5013	Survol d'histoire de l'Église I	3
HE 5023	Survol d'histoire de l'Église II	3
ID 8813	Méthodologie	3
MT 8806	Séminaire de recherche et rédaction	3
TH 6013	Introduction à l'éthique chrétienne	3
TH 6513	Théologie Systématique II	3
TH 6523	Théologie Systématique III	3
TH 7033 ou TH 7053	Théologie de l'Ancien ou du Nouveau Testament	3
	Options: (Bible, Histoire, Grec, Hébreu, Théologie)	15 ou 9
ID 7060	Mémoire	6 ou <u>12</u>
TOTAL		60

Les candidats pour le diplôme de M.A. (Théologie) doivent soumettre un mémoire approuvé par la faculté tant au niveau du sujet qu'au niveau approche. L'étudiant peut devoir savoir lire dans une ou des langues pertinentes au domaine de spécialisation.

Une défense orale du mémoire est exigée. Vous pouvez obtenir les normes pour la rédaction du mémoire auprès du secrétariat.

Pour réussir, il faut obtenir le grade de 2,67 (B-) pour chaque cours et pour le mémoire. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme de M.A. (Théologie).

MAÎTRISE ÈS ARTS (TRADUCTION DE LA BIBLE)

RAISON D'ÊTRE

La MA en traduction de la Bible est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivants : Études bibliques, Langues bibliques et cours spécifiques à la traduction. Elle vise les étudiants (étudiantes) qui cherchent à être compétent(e)s en traduction de la Bible. Puisque la MA en traduction de la Bible ne contient aucun cours de ministère pratique, elle ne doit pas être vue comme une préparation au ministère pastoral.

PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat es Arts ou son équivalent, d'une université reconnue, avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Au bout de cinq ans il y a prescription.

COURS CRÉDITS	TITRE	
EB 5013	Introduction à l'Ancien Testament I	3
EB 5023	Introduction à l'Ancien Testament II	3
EB 6013	Introduction aux quatre Évangiles	3
EB 6023	Introduction à l'ère Apostolique	3
EB 7163	L'histoire de l'interprétation de la Bible	3
HB 7006	Hébreu biblique : Lexique, grammaire et syntaxe	6
HB 7013	Hébreu : Traduction de textes	3
HB 7103	Hébreu : Exégèse de textes choisis	3
HB 7063	Hébreu : Problèmes de traduction et d'exégèse	3
GR 6006	Grec biblique : Lexique, grammaire et syntaxe	6
GR 7013	Grec avancé : Traduction	3
EB 7103	Grec avancé : Exégèse	3
	Grec : Problèmes de traduction et d'exégèse	3
	Versions anciennes et critique textuelle	3
	Anthropologie	3
AN	Anglais théologique avancé	3
TH 7033	Théologie de l'Ancien Testament	3
TH 7053	Théologie du Nouveau Testament	3
TOTAL		60

Pour réussir, il faut obtenir le grade de 2,67 (B-) pour chaque cours. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme de M.A. (Traduction).

MAÎTRISE EN DIVINITÉ

OBJECTIF

Le programme de Maîtrise en divinité (M.Div) forme des hommes et des femmes au deuxième cycle en vue de divers types de ministère chrétien, en particulier, le ministère pastoral. Ce programme comporte des cours de base qui formeront l'étudiant(e) dans les disciplines diverses que comporte le ministère chrétien. L'étudiant choisira aussi un domaine de spécialisation: le ministère pastorale ou l'éducation chrétienne.

Le programme complet comporte 90 crédits.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à la Maîtrise en divinité (M. Div) il faut avoir obtenu un diplôme de premier cycle avec une moyenne générale de 2.00 (C) ou plus.

EXIGEANCES

Pour recevoir le grade de Maître en divinité (M. Div) il faut obtenir une moyenne générale de 2.00 (C) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus.

Pour recevoir le grade de Maîtrise en divinité avec mention honorable il faut obtenir un moyenne générale de 3.00 (B) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus.

Il faut compléter le programme dans les 7 ans après l'avoir débuté.

COURS	TITRE	CRÉDITS
Cours obligatoires – 22 cours		
EB 5013	Introduction à L'Ancien Testament I, Pentateuque	3
EB 5023	Introduction à L'Ancien Testament II, Rois et prophètes	3
EB 6013	Introduction au Nouveau Testament I, Quatre évangiles	3
EB 6023	Introduction au Nouveau Testament II, L'ère apostolique	3
EB 7163	Herméneutique I	3
EC 6023	Philosophie de l'éducation chrétienne	3
GR 6006	Grammaire grecque du Nouveau Testament	6
GR 7013	Lecture du Nouveau Testament grec (Grec 3)	3
EB 7103	Exégèse du Nouveau Testament (Grec 4)	3
HE 5013	Histoire ecclésiastique I	3
HE 5023	Histoire ecclésiastique II	3
HE 6023 or HE 7043	Histoire et principes des églises baptistes / professants	3
TH 6013	Éthique chrétienne	3
TH 6503	Théologie systématique I	3
TH 6513	Théologie systématique II	3
TH 6523	Théologie systématique III	3

Description des programmes du deuxième cycle

28

TH 7033	Théologie de l'Ancien Testament	3
TH 7053	Théologie du Nouveau Testament	3
TP 5013	Homilétique: principes et pratique de la prédication	3
TP 6333	Évangélisation	3
TP 7113	Le culte	<u>3</u>
	Total	66

Options (2 cours au choix) 6

Spécialisation 18

TOTAL 90

Spécialisation en MINISTÈRE PASTORAL

TP 5133 & TP 5143 Éducation pastorale I et II 6

TP 5123 & TP5123S Cours et Stage pastoral 6

Options pastorales – 2 cours (TP, TC, ou EC) 6

TOTAL 18

Spécialisation en ÉDUCATION CHRÉTIENNE (À venir) 18

Spécialisation en RELATION D'AIDE (À venir) 18

MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (M.Th.)

Le programme de maîtrise a pour objectif la préparation d'étudiants à un niveau supérieur, par des cours, des séminaires et d'autres types de recherches qui culminent dans la rédaction d'un mémoire. L'étudiant développera ses connaissances et ses compétences de recherche dans les domaines biblique, théologique, historique et praxéologique pour lesquels la Faculté possède les ressources adéquates.

La maîtrise comporte une scolarité et des activités de recherche qui se répartissent sur deux années (cinq ou six trimestres) pour un étudiant à temps plein. L'étudiant à temps partiel doit compléter le programme en 5 ans. La scolarité et la recherche comprennent un total de 60 crédits répartis selon les indications ci-dessous. Pour l'étudiant à temps plein, la première année est consacrée à des cours, des séminaires de recherche et à l'établissement du sujet du mémoire. La deuxième année comprend l'assistance obligatoire au séminaire de "recherche et rédaction", la rédaction du mémoire, ainsi que les examens généraux.

PREMIÈRE ANNÉE (30 crédits)

HE 8243 Catholicisme au Québec

Cours obligatoires (12 crédits)

ID 8803 Herméneutique et théologie
TH 8403 Théologie de la Réforme
HE 8203 Histoire du protestantisme francophone
ID 8813 Méthodologie

Théologie

TH 8413 Doctrine de Dieu
TH 8423 Théologie contemporaine
TH 8433 Sotériologie
TH 8443 Doctrine de la justification
TH 8453 Christologie
TH 8463 Ecclésiologie
TH 8473 Pneumatologie
TH 8483 Théologie narrative
TH 8493 Conversion

Cours et séminaires à option (18 crédits)

Les autres cours et séminaires dépendent de l'orientation choisie (l'un ou l'autre pourrait être suivi dans une autre institution universitaire, ou être pris en travaux dirigés. L'accord du directeur du programme est requis).

Apologétique et philosophie

TH 8513 Apologétique
TH 8523 Vérité et le pluralisme religieux
TH 8533 Connaissance et foi
TH 8543 Problèmes philosophiques de la théologie

Études bibliques

EB 8013 Ministère de Jésus
EB 8023 Interprétation contemporaine des paraboles
EB 8033 Mort de Jésus dans le NT
EB 8043 Interprétation de l'AT dans le NT
EB 8053 Salut et communauté dans le judaïsme tardif
EB 8063 Approches contemporaines de la Bible
EB 8073 Unité et diversité dans le NT
EB 8083 Théologie de Paul
EB 8093 Recherches sur l'épître aux Hébreux
EB 8193 Recherches dirigées

Éthique et théologie pastorale

TP 8613 Théologie contextuelle
TP 8623 Valeurs éthiques et systèmes normatifs
TP 8633 Praxéologie pastorale
TP 8643 Culte dans l'église locale
TP 8653 Relation d'aide et pastorale pratique
TP 8663 Homilétique

Histoire

HE 8213 Mission dans l'histoire de l'Église
HE 8223 Pensée de Calvin sur la grâce
HE 8233 Anabaptiste

DEUXIÈME ANNÉE (30 crédits)

Séminaire obligatoire (6 crédits)

MT 8806 Recherche et rédaction

Examens de synthèse (6 crédits)

MT 8816 Bible (AT et NT, Herméneutique)
Histoire et théologie
Éthique et pastorale (examen oral)

Pour les étudiants à temps plein, les examens auront lieu à la fin de la première année d'études (mai-juin) ou au début de la deuxième année académique (septembre-octobre). Ils sont basés sur les connaissances que les étudiants de maîtrise sont censés posséder et sur des lectures qui leur seront indiquées. Ces examens doivent être complétés avant que ne commence la rédaction du mémoire.

MT 8823 Projet de mémoire (3 crédits)

1. Projet détaillé, décrivant clairement le sujet choisi, la méthode que l'on compte mettre en application.
2. Le projet doit contenir une bibliographie complète.
3. Longueur du projet : 12-15 pages dactylographiées.
4. Les crédits sont accordés après que le projet définitif ait été accepté par le comité du programme de maîtrise.

MT 8915 Mémoire (15 crédits)

Choix d'un mémoire en consultation avec un professeur titulaire. Exceptionnellement, un professeur de l'extérieur peut être choisi comme directeur de mémoire. L'étudiant déposera son sujet qui sera examiné par le comité du programme de maîtrise, dont l'accord est nécessaire.

Le mémoire doit faire preuve d'une réflexion critique, d'une recherche compétente et de la capacité d'exprimer clairement ses idées. Il démontrera que l'étudiant est capable de faire une recherche à un niveau avancé et de contribuer de façon significative à l'avancement du savoir. Longueur souhaitée : 100 à 120 pages.

**Description des cours
et séminaires pour la MTH**

COURS ET SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

HE 8203 Histoire du protestantisme francophone au Québec

Étude de l'histoire des églises protestantes francophones du Québec. Nous aborderons aussi celles des maritimes, des États-Unis et d'Haïti. Il y aura des exposés, suivis de discussions ainsi que plusieurs recherches individuelles. Nous puiserons de l'information dans plusieurs milieux et média et travaillerons ensemble pour établir une base de données afin de faciliter les recherches futures sur le protestantisme francophone en Amérique du Nord. Nous ne nous limiterons pas aux protestants ; ainsi, les contextes politique et social, de même que le contexte religieux dominant du catholicisme, seront au cœur de nos élaborations.

ID 8803 Herméneutique et théologie

Ce cours a pour objet d'apprécier la dimension herméneutique de toute démarche théologique ainsi que les implications théologiques de toute herméneutique. Le cours établira la nécessité et la responsabilité (théologiques, pastorales et ecclésiastiques) de l'herméneutique biblique. Le cours comporte un survol des méthodes herméneutiques et des modèles théologiques mis en œuvre dans les deux derniers siècles avec une attention spéciale aux dernières décennies. Nous nous intéresserons de façon critique aux pratiques herméneutiques de nos milieux évangéliques.

ID 8813 Méthodologie

Après une introduction générale à la recherche biblique et théologique, ce séminaire sera consacré à une présentation des méthodes en usage dans les différents secteurs biblique et théologique : la méthode historico-critique, la sémiotique, différentes méthodes herméneutiques en études bibliques, différentes méthodologies d'intégration théologique et pastorale.

Obligatoire pour tous les étudiants au premier trimestre.

TH 8403 Théologie de la Réforme

Une étude à partir des documents de l'époque de la théologie et de l'ecclésiologie de la Réforme magistérielle, ainsi que l'examen de plusieurs textes émanant de la Réforme dite radicale, qui confirment ou qui contestent certains aspects de la Réforme protestante.

MT 8806 Recherche et rédaction

Ce séminaire est pour tous les étudiant(e)s qui ont achevé leur première année de scolarité (30 crédits). Il a plusieurs objectifs :

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise en rédaction, avec les professeurs impliqués dans la direction de ces mémoires.
- Il permet de stimuler l'élaboration du mémoire et l'articulation de ses idées maîtresses.
- Il élargit l'horizon des différents participants en les exposant à d'autres sujets de recherche et à des méthodes différentes.

Chaque étudiant bénéficiera des critiques et des réactions de tout le groupe.

Une rencontre par semaine, les trimestres d'automne et d'hiver. Le premier trimestre sera consacré aux différents projets de mémoire, au deuxième trimestre les "maîtrisants" exposeront un chapitre (ou une partie de chapitre) de leur mémoire.

COURS ET SÉMINAIRES À OPTION

Noter que certains cours à option se donnent essentiellement sous forme de travaux dirigés.

ÉTUDES BIBLIQUES

EB 8013 Ministère de Jésus

Examen du ministère de Jésus, de ses paroles et de ses gestes - à partir de son baptême jusqu'à son arrestation - dans le but d'exposer les raisons de son ministère au sein du judaïsme de cette époque.

EB 8023 L'interprétation contemporaine des paraboles

Analyse et évaluation critique de méthodes contemporaines d'interprétation des paraboles synoptiques avec applications aux textes évangéliques.

EB 8043 Interprétation de l'AT dans le NT

Les citations de l'AT dans le NT et l'interprétation que celui-ci fait de celui-là sont à la fois source de difficultés (parfois notoires, à l'occasion d'embarras) pour l'interprète chrétien. En même temps, elles ont exercé une fonction essentielle et première pour la formation de la foi chrétienne et la constitution de la théologie de l'Église naissante. En faisant l'exégèse de textes choisis, ce séminaire tente d'éclairer ces faits et d'en tirer les conséquences herméneutiques et de théologie biblique.

EB 8053 Salut et communauté dans le Judaïsme tardif

Ce séminaire étudie les hymnes, les prières et la littérature de sagesse de 200 av. J.-C. à 100 après J.-C. On s'intéresse aux idées du salut de l'individu et de la communauté (Israël, le reste, la communauté de Qumran) que ces écrits véhiculent. Celles-ci importent pour l'étude du Nouveau Testament et pour le développement du Judaïsme.

HISTOIRE

HE 8213 La mission dans l'histoire de l'Église

Ce cours a pour but d'introduire la missiologie et les études comparatives. Il facilitera la création d'un chapitre historique pour les mémoires éventuels et encouragera l'analyse critique et une bonne méthodologie.

THÉOLOGIE

TH 8413 La doctrine de Dieu

La doctrine de la Trinité comme résumé synthétique de la réponse de l'Écriture à la question : " Qui est Dieu ? ". Le mystère de Dieu comme lumière accordée à l'intelligence humaine croyante. La souveraineté de Dieu et la responsabilité humaine. Exposé et comparaison des grandes thèses qui s'affrontent.

TH 8423 La théologie contemporaine

Ce séminaire a pour but d'introduire l'étudiant(e) aux théologiens principaux de tradition évangélique au 20^e siècle. On met l'accent tant sur la production théologique que sur ses implications.

TH 8433 Sotériologie

Luther a opposé la théologie de la croix (*theologia crucis*) à la théologie de la gloire (*theologia gloriae*). Ce concept se réfère à une méthode pour faire de la théologie plutôt qu'à des théories de l'expiation comme telles. En plus d'étudier Luther et Calvin, l'étudiant examinera quelques auteurs modernes (à partir de Kierkegaard) afin d'apprendre à articuler une *theologia crucis* pertinente à l'intérieur de notre propre contexte culturel et religieux.

TH 8443 La doctrine de la justification

La doctrine de la justification par la foi seule a été au centre de la Réforme et des églises qui en sont issues. Ce séminaire est consacré à la lecture des grands textes historiques avec attention particulière aux débats avec le catholicisme et aux enjeux contemporains que cette doctrine soulève.

TH 8493 La Conversion : perspectives biblique, théologique et historique

Ce séminaire pluri-disciplinaire porte sur le phénomène complexe de la conversion, étudiée à partir de plusieurs perspectives. Il est fait avec la participation du corps professoral de la Faculté et de professeurs invités. En raison du format de ce séminaire, la présence et la participation active des étudiants qui s'y inscrivent est obligatoire.

APOLOGÉTIQUE ET PHILOSOPHIE

TH 8513 Apologétique

Le but de ce cours est :

1. de situer l'apologétique dans l'histoire de la pensée occidentale et l'histoire de l'Église, présenter les méthodes principales utilisées dans la tradition chrétienne et répertorier quelques problèmes fondamentaux ;
2. d'introduire les grandes méthodes de l'apologétique chrétienne, avec une attention spéciale à l'œuvre de Van Til ;
3. d'évaluer les différentes méthodologies par une confrontation avec la pratique.

TH 8533 Connaissance et Foi

Ce séminaire réunit plusieurs chercheurs, spécialistes dans des domaines différents du savoir, qui feront le point sur la question "Connaissance et Foi" à partir de leur perspective propre. Le séminaire accorde une grande place aux échanges et débats des participants.

Ce séminaire est ouvert à des personnes autres que les étudiants de maîtrise.

ÉTHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE

TP 8613 Théologie contextuelle

Le but de ce cours est d'aider l'étudiant à comprendre les grandes lignes (théologique, missiologique et socioculturelle) de la contextualisation avec une attention particulière aux débats herméneutiques.

TP 8633 Praxéologie pastorale

Ce cours présente la méthodologie "praxéologique" dans le but d'améliorer la pratique pastorale. Dans le cadre de ce cours, les étudiants observent, problématisent, interprètent et réélaborent une pratique pastorale dans laquelle ils participent.

TP 8653 Relation d'aide et pastorale

Un examen de la relation d'aide dans le cadre de la pratique pastorale, avec attention au fondement biblique, ainsi qu'aux dimensions psychologiques et philosophiques de la pratique de la relation d'aide. Plusieurs méthodes seront examinées et évaluées.

TP 8663 Homilétique : le texte, son lecteur, ses auditeurs

Un séminaire interdisciplinaire qui aborde les questions suivantes : la fidélité de la prédication au texte biblique, comment être, à la fois, respectueux du texte biblique et de son auditoire ? Quelles règles requiert une interprétation qui "contextualise" sans trahir ? Problèmes et promesses des théories contemporaines de la communication pour la transmission du message biblique, etc.

L'accent de ce séminaire est résolument *pratique*. Aussi, n'est-il ouvert qu'à ceux qui sont déjà engagés dans la prédication et l'enseignement de la Bible à un niveau ou à un autre.

Séminaire de recherche et rédaction

Ce séminaire est requis de tous les étudiants de Maîtrise qui ont complété leur première année de maîtrise ou qui ont complété 30 crédits de cours et séminaire (pour les étudiants à temps partiel). Le séminaire a plusieurs objectifs. À la fin du séminaire, et à condition que le candidat y aura participé de façon satisfaisante, six crédits seront lui accordés.

Raisons d'être du séminaire

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise qui ont atteint le temps de recherche et de composition, ainsi que des professeurs qui dirigent leur mémoire.
- Ce séminaire vise à stimuler l'élaboration du mémoire ainsi que l'articulation d'idées fondamentales, dans un effort d'interdisciplinarité.
- Les participants auront l'occasion d'élargir leur horizon en participant aux recherches des autres étudiants.

Les participants au séminaire se rencontreront pendant un dizaine de fois chaque semestre, selon le nombre d'étudiants impliqués, et le besoin de rencontres. Après l'introduction des premières rencontres, la session sera consacrée à des exposés des projets de recherche. Les rencontres de la deuxième session seront consacrés à une présentation suivie et d'un examen de chapitres ou de parties de chapitres des participants.

Première présentation (session d'automne)

La première présentation inclura le titre du mémoire, l'état de la recherche sur le sujet proposé, les principaux éléments que le mémoire comprendra, un état de la question, une proposition provisoire du plan du mémoire, une bibliographie des livres et articles lus et à lire, une projection de la rédaction des différentes parties du mémoire, et une projection de la date à laquelle le mémoire sera remis.

Chaque présentation sera suivie d'une réponse préparée par un autre étudiant (et exceptionnellement par un professeur). La

réponse devra inclure une appréciation générale du projet de mémoire, ainsi que des points importants que le mémoire devrait comporter. La réponse comportera une appréciation de la clarté de la rédaction et de la cohérence de la présentation (ou remarquera leur absence ou limitation). Les points forts et, le cas échéant, les points faibles du projet de mémoire projeté devraient être mis en lumière. En outre, la présentation devra ouvrir sur des questions à développer par le mémoire. La discussion sera alors ouverte à tout le groupe. L'accent (ou point de focalisation) de la discussion sera objectif et méthodologique, selon les indications qui suivent.

Objectif

Les participants tenteront d'aider l'étudiant à articuler ses points de vue et à exprimer de façon cohérente et à se donner un soutien biblique et théologique

Méthodologie

Les participants aideront le candidat à vérifier que la méthodologie mise en œuvre est adéquate et convient au sujet traité.

Structure de la première présentation

- Titre du mémoire (même provisoire)
- Nom du directeur du mémoire
- Objectifs que l'on poursuit
- État de la recherche (résumé succinct de ce qui a été fait jusque-là, et des résultats que d'autres chercheurs ont proposés)
- Idées principales que le mémoire comporterait (points et sous points essentiels, sans verser dans le détail)
- Plan du mémoire
- Bibliographie des ouvrages et articles déjà lus, et de ceux que le candidat compte lire
- Horaire (même provisoire) de rédaction du mémoire

À la suite de la première présentation, et en consultation avec le directeur du mémoire, le candidat formulera son *sujet de mémoire* sur un formulaire prévu à cet effet (distribué dans le séminaire, disponible au secrétariat).

Il peut arriver que l'on demande au candidat de faire une deuxième présentation du projet si la première a donné lieu à des changements très importants, ou si le candidat change de sujet.

Présentation du deuxième semestre

La seconde session, chaque candidat présentera au moins une fois (ou deux fois, si le temps le permet) un chapitre ou une partie importante de chapitre de son mémoire.

Modalités

À chaque présentation, le candidat qui présentera son travail sélectionnera deux articles et ou chapitres de livres qui portent sur le sujet préparé. Chaque participant au séminaire se doit de lire ces textes pour participer de façon informée et utile à la discussion. Les textes choisis ne doivent pas dépasser 75 pages (longueur idéale : 50-60 pages).

Examens de synthèse

Les étudiants de maîtrise doivent subir trois examens généraux (ou examens de synthèse) par lesquels ils sont appelés à démontrer des compétences dans les domaines importants du savoir théologique. Ces examens portent sur les domaines biblique, théologique et pratique.

1. Examen en études bibliques et herméneutique

C'est un examen écrit en études bibliques (Ancien et Nouveau Testament, herméneutique) qui a lieu à la Faculté, entre 9 h 00 et 5 h 00 à une date fixée par le comité du programme de maîtrise. Il a lieu, de façon générale, à la session d'automne de la deuxième d'année d'études pour les étudiants à temps plein, vers le mois d'octobre. D'autres dates seront proposées si cela s'avère nécessaire. Durant l'examen écrit, l'étudiant a droit à tous les documents qu'il désire utiliser, mais n'a pas droit de conférer avec d'autres personnes pendant l'examen. Une semaine après l'examen écrit, l'étudiant subira un examen oral qui portera sur des questions soulevées dans le travail écrit ainsi que sur d'autres questions que le comité estimera utiles et pertinentes pour le domaine des études bibliques.

2. Travail et examen de réflexion théologique

L'étudiant soumettra un énoncé théologique qui résume ses convictions théologiques et sa compréhension de la méthodologie théologique. Dans cet énoncé, l'étudiant prendra soin d'articuler non seulement les convictions théologiques et le cas échéant philosophiques qui sont les siennes, mais aussi le rapport de sa théologie à l'Écriture et à la tradition de l'Église (la sienne et générale).

3. Examen d'application des principes bibliques à la situation contemporaine

L'étudiant subira un examen oral sur un sujet qui appartient à la théologie pastorale et l'éthique. Le sujet est remis à l'étudiant 24 heures à l'avance. Durant l'examen, l'étudiant ne dispose d'aucun autre document que sa Bible.

Objectifs

Les examens de synthèse ne sont pas destinés à vérifier l'orthodoxie de l'étudiant, ni la conformité de ses vues avec celles du corps professoral de la Faculté de théologie évangélique. L'objectif de ces examens est de permettre à l'étudiant de s'exprimer sur des thèmes fondamentaux et constituent l'occasion pour le Comité des professeurs de la Faculté de vérifier que l'étudiant est en mesure d'articuler clairement ses perspectives bibliques et théologiques et possède une philosophie du ministère adéquate.

Exemples du genre de questions que l'on pose dans les examens de synthèse

Études bibliques

Préalables

Méthodologie : L'étudiant démontrera qu'il est au courant de méthodes d'études dans le secteur biblique (autant quant à son maniement que dans une perspective critique). L'exégèse doit occuper une place cardinale dans cet examen ; dans leur traitement du texte biblique, on s'attend en particulier à ce que les candidats utilisent leur texte grec, et fassent référence, au besoin, au texte hébreu.

Exemples de questions qui seront posées

1. Articulez une théologie biblique de l'alliance (ou des alliances), en faisant une exégèse soignée des passages bibliques que vous estimez essentiels.
2. Discutez de la centralité de la mort et de la résurrection du Christ dans le Nouveau Testament
3. Traitez du thème du Règne de Dieu dans l'enseignement de Jésus. Évoquez ses antécédents dans l'Ancien Testament et ses développements dans le reste de la littérature du Nouveau Testament.
4. Comment *Dieu s'est-il révélé dans l'histoire* ? En faisant l'exégèse de passages bibliques

appropriés, montrez que la révélation de Dieu est historique, progressive, et canonique.

5. L'enseignement de l'apôtre Paul sur la rédemption (le salut). Exégèse de textes choisis, en soulignant les liens possibles à l'Ancien Testament et aux autres écrits du Nouveau Testament.
6. L'enseignement biblique sur la création (Ancien et Nouveau Testament)

Travail et examen historico-théologique

Dans un texte de 12 à 15 pages (minimum: 10 pages ou 2500 mots, maximum: 20 pages ou 5000 mots), l'étudiant composera un résumé de ses convictions théologiques. L'étudiant prendra soin de composer un texte équilibré, personnel, avec un solide appui biblique des positions proposées ; il évoquera clairement la méthode par laquelle le savoir théologique est acquis. Les doctrines importantes de la théologie classique, en particulier réformée et évangélique, devraient être représentées. La référence au texte biblique et à la tradition ecclésiastique est essentiel.

L'Étudiant devrait montrer qu'il est au courant des questions importantes de la théologie et d'histoire de l'Église.

L'énoncé théologique

L'énoncé théologique du candidat devrait clairement se situer par rapport aux questions suivantes (loci cardinaux de la théologie chrétienne) :

- La révélation et la doctrine de la Parole
- La doctrine de Dieu
- La christologie
- Le péché et la rédemption
- La création et l'anthropologie
- L'eschatologie
- L'ecclésiologie (et les sacrements)
- La mission de l'Église et du chrétien et la relation à la société

L'examen oral

En plus de questions de clarification ou de développement de points inclus dans l'énoncé théologique, le candidat pourrait avoir à répondre à d'autres questions théologiques. De plus, des questions importantes de l'histoire de l'Église et de l'histoire de la théologie seront abordées. Les domaines importants couvriront les aspects suivants :

- Les débuts de l'histoire de l'Église
- La Réforme
- Les grands réveils
- Le catholicisme
- L'Église de professants et mouvement évangélique
- Les sectes chrétiennes

Les candidats sont encouragés à lire des credos classiques ainsi que des confessions de foi qui ont marqué l'histoire de l'Église : (credos anciens, confessions du Westminster, La Rochelle, Deuxième confession baptiste de Londres, etc.).

Pastorale et éthique

1. Le divorce (en général, de chrétiens, de responsables de l'Église)
2. La question du ministère féminin dans l'Église
3. Promesses, défis et difficultés posés par les relations interraciales (dans la société et dans l'Église)
4. Relation d'aide dans des situations de crise :
 - Décès
 - Meurtre d'un membre de la famille,
 - L'enfant d'un membre de votre église a le SIDA
 - Cas d'homosexualité d'un membre de la famille (enfant ou conjoint)
 - Abus sexuels
 - Crime commis par un membre influent de la communauté ecclésiastique locale
5. Présentation d'un enfant
6. Institutionnalisation de l'église
7. L'évangélisation et le respect des convictions des autres

Les examens de synthèse présupposent une connaissance biblique et théologique avancée, ainsi qu'une familiarisation avec la méthodologie mise en pratique, telles que l'on est en droit d'attendre d'étudiants qui ont fini leur première année d'études de maîtrise. L'information, les éléments traités et les méthodologies sont assez représentés dans la liste des livres suivants. La liste est seulement *indicative*.

ÉTUDES BIBLIQUES

- G. Fee and D. Stuart, *Un nouveau regard sur la Bible*
 W.M. Swarthey (ed), *Slavery, Sabbath, War and Women : Case Issues in Biblical Interpretation*
 R. de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*
 Bright, *History of Israel*
 B.S. Childs, *Introduction to the Old Testament as Scriptures*
 G. Archer, *Introduction à l'Ancien Testament*
 W. Kaiser, *Toward an Old Testament Theology*
 Brown, Wenham, Bruce, France, *Vérité historique et critique biblique*
 F.F. Bruce, *Les documents du Nouveau Testament: Peut-on s'y fier ?*
 F. Bassin, F. Horton, A. Kuen, *Introduction au Nouveau Testament : Évangiles et Actes*
 A. Kuen, *Les lettres de Paul*
 J. Jeremias, *Jérusalem au temps de Jésus*
 P. Guillemette et M. Brisebois, *Introduction aux méthodes historico-critiques*
 G.E. Ladd, *Théologie du Nouveau Testament*
 B.J. Malina et R.L. Rohrbaugh, *Social-Science Commentary on the Synoptic Gospels*
 H. Ridderbos, *The theology of Paul : An Outline*

THÉOLOGIE HISTORIQUE ET SYSTEMATIQUE

- R. Bainton, *Christianity*
 R.C. Petry (ed), *A History of Christianity. Readings in the History of the Church*
 E. Léonard, *Histoire générale du protestantisme*
 T. George, *The Theology of the Reformers*
 P. Tillich, *Histoire de la pensée chrétienne*
 K. Barth, *Esquisse d'une dogmatique*
 J. Calvin, *L'Institution chrétienne*, vol 1 à 3
 H. Blocher, *Révélation des origines*
 H. Blocher, *La doctrine du péché et de la Rédemption*
 H. Blocher, *Christologie*
 J. Packer, *Knowing God*
 Van Til, *Defense of the Faith*

ETHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE

- J. Ansaldi, *Ethique et sanctification*
 O. O'Donovan, *Résurrection expérience morale. Esquisse d'une éthique théologique*
 M. Ray, *Théologie pratique*
 J. Stott, *Le chrétien et les défis de la vie moderne*, 2 vols.
 A. Mickelsen (ed), *Women, Authority and the Bible*
 F.B. Craddock, *Prêcher*
 K.S. Kantzer (ed), *Applying the Scriptures*

Guide de préparation et de présentation du mémoire

En vigueur à la Faculté de Théologie à compter du 1er septembre 1996
Révision mai 1999

✠ **Faculté de théologie évangélique, septembre 1997**

CHOIX DU DOMAINE D'ÉTUDE ET DU DIRECTEUR DE RECHERCHE (DIRECTEUR DE MÉMOIRE)

La FTÉ offre trois domaines de recherches et de spécialisation pour les études de maîtrise :

- **Études bibliques** : histoire, culture et arrière plan bibliques et proche oriental ancien, langues bibliques et exégèse, herméneutique et théologie biblique ;
- **Études théologiques et historiques** : théologie historique et systématique, éthique et apologétique, histoire ecclésiastique ;
- **Études pratiques** : pastorale, relation d'aide et ministère de l'Église.

Dans chacun de ces domaines, la Faculté dispose de professeurs pour assurer la direction des recherches et de la rédaction du mémoire.

L'étudiant choisira, avec l'aide de professeurs de la Faculté, un domaine d'étude et un professeur qui dirigera ses recherches et son mémoire final. Voir les procédures de sélection ci-après.

Il est recommandé d'arrêter son domaine de spécialisation le plus vite possible (dès l'inscription si possible), de façon à axer les séminaires à option et les travaux sur la spécialisation choisie dès le début de la scolarité de maîtrise. Le choix rapide du domaine permettra aussi de choisir le directeur de recherche et de définir rapidement le sujet du mémoire. L'étudiant évitera ainsi une perte de temps précieuse. De plus, l'étudiant bénéficiera des conseils de son directeur et des ressources appropriées dès le début de sa scolarité de maîtrise.

Les critères qui président au choix du mémoire doivent inclure les suivants : l'étudiant doit être en mesure de rédiger son mémoire dans une période de 6 à 9 mois après la fin de tous ses cours et séminaires de maîtrise ; il doit s'assurer qu'il a les moyens et un intérêt suffisamment soutenu pour terminer les recherches entreprises. Ainsi il ne choisira pas un sujet sur le proche

orient ancien s'il ne maîtrise pas les langues anciennes et n'est guère disposé à les acquérir ; il ne choisira pas un sujet de philosophie et d'apologétique s'il n'est pas prêt à investir dans ce domaine de réflexion.

Choix d'un directeur de mémoire à la FTÉ

Les professeurs suivants sont habilités à diriger des mémoires de maîtrise à la Faculté :

- A. Djaballah (Bible et apologétique)
- P. Garnet (Qumrân et Nouveau Testament)
- R. Lougheed (Histoire de l'Église)
- W. Peach (Études pastorales)
- R. Perron (Apologétique et études pastorales)
- G. Smith (Urbanisation, contextualisation)
- N. Thomson (Théologie systématique et historique, éthique)

Vers la fin du premier trimestre, à une date déterminée, l'étudiant rencontrera le comité du programme de maîtrise pour exprimer son choix de spécialisation ; un directeur de mémoire sera officiellement désigné pour l'étudiant. *Tout changement de directeur de mémoire doit être sollicité par écrit en stipulant les raisons. Le doyen avisera l'étudiant de la décision prise.*

Choix et approbation du sujet de mémoire

L'étudiant choisira son sujet de mémoire avec son directeur de mémoire, avec qui il précisera les paramètres, l'outillage et la méthodologie qui seront mis en œuvre. Il le soumettra ensuite par écrit au responsable du programme, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe 1 : Sujet du mémoire proposé). L'enregistrement du sujet du mémoire doit être fait **au plus tard** au début du 3^e trimestre pour les étudiants à temps plein, et, au plus tard, après avoir fini 6 cours de maîtrise pour les étudiants à temps partiel.

PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Langue du mémoire

La présentation écrite des résultats de la recherche du deuxième cycle, conformément au Règlement des universités du Québec, doit se faire, en principe, en langue française. Elle pourrait se faire dans une autre langue, si le comité du programme de maîtrise l'autorise. Le candidat doit demander une autorisation par écrit au comité avant de commencer la rédaction du mémoire dans une langue autre que le français. L'autorisation se fera par écrit.

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Au cours de la rédaction de son mémoire, le candidat fera attention à suivre les règles qui régissent la rédaction et la présentation des travaux universitaires de la Faculté. Il est en particulier important de consulter un manuel de méthodologie utilisé par la Faculté (voir les ouvrages disponibles en bibliothèque, voir l'annexe 2 pour une liste partielle).

Format du papier

Le papier utilisé pour l'exemplaire original doit être blanc, opaque et de dimension uniforme : 21,6 cm par 27,9 cm (8½ par 11 pouces). Le papier ne doit pas être ligné. Si le mémoire comporte des cartes, dessins, graphiques, partitions musicales, etc., dont le format dépasse les dimensions prescrites, il faut les annexer en pochette, pliés convenablement. Exceptionnellement, si leur nombre est réduit, on peut les insérer dans le texte en les pliant une seule fois. Les trois exemplaires destinés aux bibliothèques doivent être photocopiés sur papier filigrané ou sans acide.

Marges

La marge supérieure est de 1 pouce (2,54 cm) pour la pagination ; le texte débute à 1,5 pouce (3,81 cm).

La marge inférieure est toujours de 1 pouce (2,54 cm), même si la page contient des notes ou des références.

La marge de gauche est de 1,5 pouce (3,81 cm).

La marge de droite est de 1 pouce (2,54 cm).

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Préalables

La clarté, la lisibilité, la présentation matérielle du mémoire sont importantes. La FTÉ se réserve le droit de renvoyer tout mémoire remis et qui ne serait pas conforme aux critères de rédaction et de présentation de la Faculté.

Mise en page

Le texte du mémoire doit être au recto des feuilles seulement. Pour les marges et les citations, voir le guide " La présentation matérielle ".

Ordre du mémoire de maîtrise

Un mémoire de maîtrise rédigé à l'intention de la Faculté de théologie évangélique doit contenir les éléments suivants (tous les éléments sont obligatoires, sauf là où cela est indiqué autrement) ; chaque élément doit commencer sur une nouvelle page. Un mémoire est accessible à la bibliothèque à titre de modèle.

- Page de garde (page blanche)
- Page de titre
- Identification des membres du jury
- Autorisation de diffusion
- Sommaire
- Résumé (seulement si le mémoire est rédigé dans une langue autre que le français)
- Table des matières
- Liste de tableaux si le mémoire en comporte
- Liste de figures si le mémoire en comporte
- Liste des sigles et abréviations
- Dédicace (facultatif)
- Remerciements (facultatif)
- Avant-propos (facultatif)
- Corps du mémoire
- Index analytique si l'étudiant le désire ou si le directeur du mémoire l'exige

- Sources documentaires (bibliographie et autres sources utilisées)
- Attestation concernant l'usage de matériel sous copyright
- Appendices et annexes (s'il y a lieu)
- Page de garde (page blanche)

Explications

Pages de garde

Ce sont des feuilles blanches placées l'une au début et l'autre à la fin du mémoire. Elles ne comptent pas dans la pagination.

Page de titre

Cette page comporte les éléments essentiels à l'identification du mémoire (voir annexe 3 : Modèle de la page titre). Les mémoires sont protégés partout au monde contre le plagiat, aussi la page de titre doit porter la mention du *copyright* avec la date de remise du mémoire. Exemple : Louis Rousseau, 1985. Le titre doit être choisi avec soin, pour correspondre le plus possible au contenu du mémoire. Il doit contenir *au plus quinze (15) mots*, y compris les articles et les prépositions, sans dépasser 175 caractères, y compris les signes de ponctuation et les espaces entre les mots.

Identification du jury

Cette page est placée immédiatement après la page du titre (voir annexe 4 : Identification du jury).

Autorisation de diffusion

Cette autorisation permet aux bibliothèques concernées (celles de la Faculté de théologie évangélique, celle de l'université Acadia et la bibliothèque nationale du Canada à Ottawa d'avoir un exemplaire et d'en autoriser la diffusion à des fins non commerciales (voir annexe 5). Après l'acceptation du mémoire, le candidat signera également la "licence non exclusive de reproduire des thèses" (copie au secrétariat).

Le sommaire

Le sommaire présente le sujet et le but du mémoire, les hypothèses de travail et la méthode mise en application, ainsi que les résultats obtenus, les conclusions et les implications. Le sommaire ne doit pas dépasser 400 mots (ou deux pages).

Résumé

Après autorisation de la Faculté, un étudiant pourra rédiger son mémoire dans une langue autre que le français (généralement l'anglais). Dans ce cas, un résumé en français est obligatoire (maximum : 400 mots, ou deux pages).

Table des matières

La table de matières doit couvrir tout le mémoire et renvoie à la page correspondante du travail.

Attestation concernant le matériel sous copyright

Si le candidat a reproduit dans son mémoire du matériel sous copyright (textes, schémas), il doit obtenir avant la soutenance du mémoire, des autorisations écrites des tenants droit, et remplir une attestation à cet effet (voir modèle annexe 6). Cette attestation précède immédiatement les annexes

Abréviations

Les abréviations bibliques doivent être conformes à celle du "Guide de présentation matérielle" publié par la Faculté.

La numérotation des pages

La numérotation des pages se fait de la manière suivante : on utilise les chiffres romains minuscules pour tout ce qui précède et tout ce qui suit le corps du mémoire propre (les annexes, index, remerciements, etc.) Cette numérotation est consécutive avec celle de la table des matières ; on utilise les chiffres arabes, placés en haut à droite, pour le corps ou les pages du mémoire proprement dit.

Propriété intellectuelle, probité et plagiat

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, *Guide du savoir écrire*).

Il faut que le travail soit, autant que possible, rédigé dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : "M. Blanc affirme", "Mme Rose dit", "il y a cinq possibilités", etc.

Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre directeur si vous êtes incertain.

Tout plagiat et toute tricherie, dans la rédaction du mémoire, constitue une infraction et sera l'objet des sanctions disciplinaires les plus sévères.

Dans tous les cas où un plagiat a été commis, le Doyen imposera la note zéro au travail concerné. En outre, il saisira le Comité directeur de l'infraction et celle-ci sera sanctionnée par l'exclusion du programme, la suspension ou le renvoi de la Faculté. L'étudiant aura l'occasion de se faire entendre avant la décision finale.

DÉPÔT DU MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Quand l'étudiant aura terminé la rédaction de son mémoire, et que, de l'avis de son directeur de recherches, le dépôt du mémoire est recommandable, l'étudiant avisera la Faculté un

mois à l'avance de son intention de déposer son travail en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe 7 : Autorisation de dépôt de l'original du mémoire).

Ce laps de temps est nécessaire à la constitution du jury et pour prendre les mesures nécessaires à la soutenance. Si l'étudiant ne dépose pas le mémoire comme indiqué (ou à quelques jours près), il doit payer des frais de 100,00\$.

Le dépôt du mémoire se fera personnellement, par l'étudiant lui-même. On ne peut pas le déposer pour lui, puisqu'au moment du dépôt il doit signer un document attestant que le travail remis constitue sa propriété intellectuelle. Il doit en outre, signer un formulaire nécessaire à la diffusion du mémoire (voir annexe 6).

Cette autorisation est nécessaire pour que le manuscrit du mémoire soit déposé dans les archives de la Bibliothèque nationale du Canada. À cet effet, la Bibliothèque nationale du Canada rappelle :

Assurez-vous que votre thèse ne contienne qu'une **faible quantité** de documents faisant l'objet d'un droit d'auteur. En vertu de la **Loi sur le droit d'auteur**, vous pouvez inclure dans votre thèse un extrait raisonnable du travail d'une autre personne. Si vous citez un passage plus important que cet extrait, vous devez obtenir une permission écrite du ou des titulaire(s) de droits d'auteur et l'inclure dans votre thèse. De plus, si votre thèse contient un chapitre (ou plus d'un) que vous avez publié sous forme d'article dans une revue spécialisée ou dans un livre, vous devez obtenir l'autorisation du ou des titulaire(s) de droits d'auteurs, c'est-à-dire des éditeurs. De la même façon, si une partie de votre thèse a été écrite en collaboration avec un autre (ou plus d'un), vous devez inclure dans votre thèse une

déclaration du ou des coauteur(s) vous donnant la permission de microfilmer votre thèse. Ces mesures sont prises afin de voir à ce que le travail de chacune des personnes qui a contribué à la thèse soit dûment reconnu¹.

Trois exemplaires reliés doivent être déposés à l'intention des membres du jury. S'il y a co-direction, quatre exemplaires seront requis. Après la soutenance et les corrections éventuelles exigées par le jury, l'étudiant remettra trois exemplaires de plus dont un non relié : un exemplaire pour la bibliothèque de la Faculté de théologie évangélique, un deuxième pour l'université Acadia, un troisième exemplaire (non relié) pour la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa. Il est de coutume aussi de remettre un exemplaire corrigé du mémoire au directeur de recherche.

Selon les règlements de la Faculté, la composition du jury se fait comme suit : "L'examen du mémoire se fait par trois membres qui composeront le jury ; le directeur de recherche, qui agit à titre de rapporteur, le doyen ou le responsable du programme de maîtrise (s'il en est différent) et un troisième professeur, dans la mesure du possible invité d'une institution universitaire autre que la Faculté". Le troisième membre est désigné par le Doyen de la Faculté. Le jury est présidé par le doyen ou par le directeur du programme de maîtrise, à moins que ce dernier n'agisse déjà à titre de directeur de mémoire. Le directeur de mémoire ne peut pas être président du jury. Le troisième membre du jury est choisi pour sa compétence dans le domaine couvert par le mémoire.

Évaluation du mémoire

Normalement, un à deux mois après que tous les membres du jury aient reçu un exemplaire du

mémoire, le doyen de la faculté convoquera une soutenance du mémoire. Durant la période de l'été, le laps de temps sera vraisemblablement plus long. La soutenance est publique. Elle dure 1h30 à 2 heures environ. Le mémoire est évalué en fonction des critères contenus dans le règlement pédagogique du programme de maîtrise.

Les critères utilisés pour l'évaluation d'un mémoire de maîtrise à la FTÉ sont les suivants :

- a. l'aptitude du candidat à accomplir un travail intellectuel et plus spécifiquement théologique à un niveau avancé ;
- b. la contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine de recherches choisi par le candidat ;
- c. la qualité de la rédaction du mémoire ;
- d. la qualité de la présentation typographique et matérielle ;
- e. le sommaire à titre de résumé du contenu et de la méthodologie mise en œuvre ;
- f. la qualité de la présentation orale et des réponses aux questions du jury lors de la soutenance.

Déroulement de la soutenance

Après l'introduction d'usage, le candidat fait une présentation de 15 à 20 minutes environ pour faire ressortir ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de son mémoire dans le cadre des recherches déjà faites, tout en indiquant les questions qui demeurent en suspens ou qui peuvent avoir de nouvelles possibilités de recherche.

À la suite de son exposé, les membres du jury feront les remarques qui leur semblent pertinentes et examineront le candidat sur tout aspect du mémoire qu'ils jugeront utile. L'ordre d'intervention est le suivant : professeur invité (examineur externe), directeur du mémoire,

¹ Bibliothèque nationale du Canada, *Qu'est-ce que le Service de thèse canadiennes*, p. 1.

président du jury. Chaque intervention durera environ 25 minutes.

Conclusion du jury

Immédiatement après la soutenance, le jury se retire pour délibérer. Après ses délibérations il arrivera à l'une des conclusions suivantes, que le président communiquera oralement au candidat, avant de le faire par écrit dans les jours qui suivent.

Acceptation unanime du mémoire (dans des cas exceptionnels avec les félicitations du jury)

- a. Cette acceptation peut être inconditionnelle ; le candidat remettra alors trois autres exemplaires de son mémoire (voir plus haut).
- b. L'acceptation peut être conditionnelle à des corrections du mémoire. Ces corrections peuvent être de deux ordres :
 - mineures (relatives à l'orthographe, la grammaire, des reprises d'un paragraphe ou d'une courte section), auquel cas le candidat doit satisfaire aux exigences communiquées et remettre des exemplaires corrigés dans les trente jours qui suivent ;
 - majeures (reprises d'un chapitre, ou de parties importantes du mémoire), auquel cas l'étudiant doit faire le travail demandé et remettre trois exemplaires du mémoire corrigé à l'intérieur d'une période qui n'excédera pas six mois (le jury fixera la période exacte).

Les corrections sont faites sous la responsabilité du directeur de mémoire, mais l'approbation finale du jury est requise. Le grade de M.Th. ne peut être conféré qu'après la remise des exemplaires finals du mémoire et l'approbation du jury.

Refus unanime du jury

Cette décision est sans appel, et met fin à la candidature de l'étudiant.

Acceptation ou refus majoritaire

Cette décision entraîne la formation d'un second jury. Le second jury se réunira dans une période de un à deux mois suivants la rencontre du premier jury ; la décision du second jury est prise à la majorité des voix (même conditions que ci-dessus).

GRADUATION

Pour graduer et obtenir son diplôme, l'étudiant doit remplir toutes les conditions que la Faculté :

- Réussir à tous les cours et séminaires avec une moyenne qui n'est pas inférieure à B.
- Acquitter tous les droits de scolarité, d'administration, de bibliothèque, de la librairie et tous les autres frais exigibles.
- Payer les frais de graduation qui comportent (sans nécessairement s'y réduire) :
 - Frais de diplôme payés à l'université Acadia
 - Frais de photos

La prise de photos et l'assistance à la graduation sont obligatoires, à moins de raison de force majeure (maladie grave, voyage imprévu à l'étranger, etc.).

[ANNEXE 2]

AUTRES SOURCES DE DOCUMENTATIONS

BOISSONNAULT, Pierre, *La dissertation*

Centre de psychologie et de pédagogie, *Comment rédiger un rapport de recherche*

CLAUDE, Roland, *Comment se documenter*

DARTOIS, Claude, *Comment prendre des notes*

GAUTHIER, L. et POULIN, N, *Savoir apprendre : avoir le vent dans les voiles sans toujours étudier à la planche*

GOULET Liliane et LÉPINE, Ginette, *Cahier de méthodologie*

KUEN, Alfred, *Comment étudier : méthodes de travail intellectuel*

SIMARD, Jean-Paul, *Guide du savoir écrire*

TREMBLAY, Robert, *Savoir faire : précis de méthodologie pratique*

TREMBLAY, Robert, *L'écritoire, outils pour la lecture et la rédaction des textes raisonnés*

[ANNEXE 3]

[MODÈLE DE PAGE TITRE]

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ÉVANGÉLIQUE

LA NOTION D'EFFORT DANS LES ÉPÎTRES DE PAUL

HÉLÈNE TREMBLAY

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître en Théologie (M.Th.)
à la Faculté de théologie évangélique

UNIVERSITÉ ACADIA

AVRIL 2001

Ce mémoire de maîtrise intitulé :

présenté par :

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M _____, président

M _____, Examineur externe

M _____, Directeur du mémoire

Ce mémoire a été accepté le _____ par la Faculté de théologie évangélique (Université Acadia) pour le grade de Maître en Théologie [la date est apposée après la soutenance, avec la signature des membres du jury au regard de leur nom. Les signatures sont à l'encre bleue.]

Je, soussigné, atteste que le présent travail, remis comme mémoire de maîtrise à la Faculté de théologie évangélique (Montréal), Université Acadia, constitue ma propriété intellectuelle personnelle. Ce n'est pas le résultat d'un plagiat et il n'a pas été obtenu par des procédures contraires à l'éthique universitaire. J'autorise la Faculté à déposer un exemplaire dans sa bibliothèque, un exemplaire dans la bibliothèque de l'université Acadia, et à envoyer un exemplaire à la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa.

De plus, j'autorise le micro filmage et micro fichage de mon mémoire ainsi que d'autres moyens de diffusion pour des fins non commerciales.

Signature de l'étudiant

Date

[ANNEXE 6]

AUTORISATION DE REPRODUIRE DES TEXTES SOUS COPYRIGHT

Je, soussigné, déclare avoir obtenu l'autorisation des tenants droit d'inclure dans mon mémoire les textes (dessins, graphiques ou n'importe quel autre matériel sous copyright) reproduits en annexes ci-après.

Auteur [signature]

Date

[ANNEXE 7]

AVIS DE DÉPÔT DE L'ORIGINAL DU MÉMOIRE

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) _____

J'ai examiné avec soin l'original du mémoire tel qu'il sera soumis aux examinateurs.

À mon jugement, il répond aux exigences
tout autant au plan de la qualité de la langue que du contenu
et j'autorise son dépôt pour fins d'évaluation terminale.

DATE

SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'ai l'intention de déposer trois exemplaires reliés de mon mémoire, intitulé

DATE

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

Ce formulaire doit être remis au responsable du programme de maîtrise.